

Poliquin, Renée (BAPE)

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

De: Levasseur, Jacques (R14)
Envoyé: 31 mars 2005 16:02
À: 'les-st-thomas@bape.gouv.qc.ca'
Cc: Fortin, Guy (BAPE)
Objet: Demande d'étude complémentaires sur les milieux humides, cours d'eau et plan d'eau localisés sur la propriété de Dépôt Rive-Nord Inc.

MRC de Joliette 6212-03-107

Bonjour,

Voici, tel que je l'avais mentionné à la première partie de l'audience, la lettre de demande d'informations complémentaires sur tous les milieux hydriques présents sur la propriété de Dépôt Rive-Nord Inc.

Salutations,



Milieux humides LES
de St-Thom...

Jacques Levasseur, ing.
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec)
J6A 4X6
Tél.: (450) 654-4355, poste 245
Télec.: (450) 654-6131
Courriel: jacques.levasseur@menv.gouv.qc.ca

Repentigny, le 31 mars 2005

Monsieur Luc Turcotte, ing.
Directeur général
Dépôt Rive-Nord inc.
61, rue Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

Objet : Délimitation et caractérisation des milieux humides ainsi que des cours d'eau et plans d'eau localisés à l'intérieur des limites de la propriété de *Dépôt Rive-Nord inc.*

Monsieur,

La présente est consécutive aux informations transmises dans le cadre de l'étude d'impact réalisée en vue de l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire et elle concerne plus spécifiquement la **délimitation et la caractérisation de tous les cours, plans d'eau et milieux humides**, que sont les étangs, les marais, les marécages et les tourbières, localisés à l'intérieur de la propriété de *Dépôt Rive-Nord inc.* Bien que les documents fournis donnaient une appréciation de ces milieux, nous croyons pertinent de mieux délimiter et caractériser ces milieux avant d'entreprendre tout aménagement. Avant de déterminer quel type d'intervention il est possible d'effectuer dans ces milieux, on se doit d'en connaître les caractéristiques physiques, fauniques, floristiques et humaines et ce, dans l'optique de préserver le mieux possible la qualité et l'intégrité de ces milieux hydriques, en intégrant et en harmonisant leur présence aux projet d'aménagement.

Pour évaluer les impacts du projet sur ces différents milieux, dont les interventions à l'intérieur de ceux-ci sont préalablement assujettis à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une étude détaillée doit être entreprise afin d'avoir une connaissance exhaustive de ces milieux. À remarquer que tous ces milieux doivent être pris en compte, incluant les milieux d'origine anthropique (ancienne sablière, ancien fossé de drainage, etc.). De plus, il est bon de noter qu'un cours d'eau se définit comme « toute masse d'eau qui

Bureau de Lanaudière

s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, à l'exception du fossé de ligne drainant moins de deux lots du cadastre original ainsi que du fossé de chemin ».

Cette **étude** devra comporter, entre autres, les inventaires nécessaires à la connaissance de ces milieux. Pour ce faire, on devra donc :

➤ **Caractériser ces milieux hydriques** que sont les cours d'eau, les plans d'eau, les bandes riveraines, les étangs, les marais, les marécages et les tourbières à partir d'inventaires précis de la végétation, réalisés durant les périodes appropriées (printemps / été) afin de :

- ✓ dégager la ligne de partage entre le milieu terrestre et les milieux humides (limite de prédominance des plantes hydrophytes versus les plantes terrestres);
- ✓ identifier le nombre et les classes de milieux;
- ✓ préciser les superficies;
- ✓ identifier les perturbations humaines;
- ✓ identifier les liens hydrauliques et l'alimentation de ces milieux;
- ✓ évaluer la qualité de l'eau (coli. fécaux et matières en suspension);

➤ Décrire les **milieux fauniques** par :

- ✓ des inventaires des espèces fauniques (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons) présentes dans ces milieux ou susceptibles de s'y retrouver. Les inventaires doivent être réalisés durant les périodes appropriées pour chaque groupe faunique et selon des méthodes reconnues;
- ✓ l'identification, la localisation et la caractérisation des différents habitats (qu'il soit identifié ou non par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*);
- ✓ l'identification des zones de reproduction, d'alimentation et de repos ainsi que les zones utilisées par les espèces migratrices;
- ✓ une description des périodes critiques d'utilisation de ces milieux par la faune;


➤ Décrire les **milieux floristiques** par :

- ✓ des inventaires détaillés de la végétation, réalisés durant les périodes appropriées (printemps / été) afin d'en dégager les différentes unités;
- ✓ l'identification des types de milieux préférentiels (aquatique, terrestre, facultatif) selon les types de plantes;

- Identifier les **espèces menacées ou vulnérables**, non seulement à partir des données existantes, mais aussi à partir d'inventaires de terrain réalisés aux périodes appropriées et par des professionnels compétents et reconnus (ex. : les inventaires floristiques devront être réalisés par un botaniste);
- Décrire les **milieux humains** par :
 - ✓ une identification des zones ciblées à des fins de protection (zonage municipal, MRC);
 - ✓ un historique des antécédents d'occupation de ces terrains;
- **Attribuer des indices de qualité** de ces milieux à partir de critères de hiérarchisation pondérés tels, entre autres : la superficie, l'intégrité, l'hétérogénéité (biodiversité), la présence d'eau, la faune et la flore, la connectivité, la fragmentation, l'irremplacabilité;
- Présenter les **ouvrages** et les **aménagements** prévus (parcs de dépôt de déblais excédentaires, bassins de traitement, chemins d'accès, etc.) dans ces milieux ou à proximité. Décrire et évaluer les impacts directs et indirects avec les mesures d'atténuation proposées;
- Proposer des **mesures compensatoires** dans le cas où il est impossible de conserver un ou plusieurs de ces milieux.

Cette étude devra être entreprise dès ce printemps afin d'être en mesure de statuer sur la nature, la qualité et l'importance des milieux hydriques présents sur la propriété de *Dépôt Rive-Nord inc.* et ce, avant d'entreprendre toute intervention dans les secteurs où ils se trouvent. Veuillez nous présenter d'ici un mois un plan de travail s'articulant autour des éléments ci-haut mentionnés et agréer, Monsieur Turcotte, nos salutations les meilleures.

JL/jl


Jacques Levasseur, ing.